

PRÉFECTURE DE LA DRÔME

direction
départementale
de l'Équipement
Drôme



service
Habitat et Ville
YL/CC/03.37

ARRETE N° 03_2921

**Portant approbation du Plan de Sauvegarde
de la copropriété St Exupéry située au quartier du Polygone à Valence**

**Le Préfet de la Drôme,
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite**

Vu la loi n°96-987 du 14 novembre 1996 relative à la mise en œuvre du Pacte de Relance pour la Ville.

Vu la loi n°2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbains.

Vu le décret n°97-122 du 11 février 1997 relatif aux modalités d'application du plan de sauvegarde d'ensembles d'habitat privé institué par l'article 32 de la loi n°96-987.

Vu l'arrêté préfectoral n°02-1915 en date du 24 avril 2002 portant création de la commission chargée d'élaborer le plan de sauvegarde de la copropriété St Exupéry située au quartier du Polygone à Valence.

Vu l'avis favorable de cette commission réunie en séance le 23 avril 2003 sur les engagements souscrits par les différentes parties.

Vu la délibération du conseil municipal du 2 juin 2003.

Vu l'avis du Maire de Valence en date du 4 juin 2003.

Vu l'avis favorable de l'Assemblée Générale de la copropriété St Exupéry en date du 6 juin 2003.

ARRETE

Article 1 : Le plan de sauvegarde de la copropriété St Exupéry située au quartier du Polygone à Valence est approuvé, tel qu'il figure en annexe.

Article 2 : La coordination du plan de sauvegarde sera assurée par l'équipe opérationnelle du contrat de ville. Le coordonnateur est chargé de veiller au bon déroulement du plan de sauvegarde et au respect des engagements souscrits.

Article 3 : Le plan de sauvegarde peut être consulté en mairie pendant sa durée de validité.

Fait à Valence, le
Le Préfet,

2 JUL. 2003



direction
départementale
de l'Équipement
Drôme



service
Habitat et Ville
YL/NC/ 02-73

PRÉFECTURE DE LA DRÔME

ARRETE n° 02 - 1915

**Le Préfet de la Drôme,
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

PLAN DE SAUVEGARDE DE LA COPROPRIETE «LE SAINT EXUPERY»

VU la loi du 14 novembre 1996, article 32 instaurant le plan de Sauvegarde,

VU l'étude d'OPAH et la convention approuvée par la ville de VALENCE le 4 Février 2002,

VU la lettre du Maire de VALENCE du 7 Mars 2002, sollicitant la mise en œuvre d'un plan de Sauvegarde,

VU la réglementation de l'ANAH approuvée par le Conseil d'Administration du 28 Juin 2001,

VU les objectifs du contrat de ville approuvé le 10 Juillet 2000,

A R R E T E

Le Préfet décide la création d'une commission chargée de l'élaboration du projet de plan de Sauvegarde de la copropriété «Le Saint Exupéry» située dans le quartier du Polygone à VALENCE.

Cette commission est composée des membres suivants :

- Le Préfet ou son représentant,
- Le Maire de VALENCE ou son représentant,
- Le Président du Conseil Général ou son représentant,
- Le Délégué Départemental de l'ANAH,
- Le Directeur Départemental de la sécurité publique ou son représentant,
- Le Directeur Départemental de la Direction Départementale de l'Action Sanitaire et Sociale ou son représentant,
- Le Directeur Départemental de l'Équipement,
- Le Délégué Régional de la Caisse des Dépôts et Consignation,
- Le représentant du syndic,
- Le Président du Conseil Syndical.
- Un représentant des locataires.

Des personnes compétentes pourront être associées en tant que de besoins aux travaux de la commission.

Fait à VALENCE, le
LE PRÉFET,

24 AVR. 2002

PLAN FINANCEMENT PLURIANNUEL OPERATIONS REALISEES /EN COURS - PLAN DE SAUVEGARDE ST EXUPERY

Etat au: 15/02/06

Tranche 2005 - AG du 2 février 2006

Années	Maitrise Ouvrage	Operations	COUT TTC (€)	COUT HT (€)	Copropriété	ETAT ANAH	Conseil Régional O.P.A.H.	Ville Valence	ETAT FIV	Conseil Régional Politique Ville	CDC		
2003 réalisés	Copro.	Travaux d'urgence Mise en sécurité: halls entrée, passages sous immeuble, sous sols, boîtes aux lettres, garages Honoraires maitrise d'œuvre Coordinateur Sécurité	290 273,35	275 140,61									
			7 654,40	6 400,00									
			2 303,50	1 926,00									
			Sous total	60 399,25	180 246,00	59 596,00							
			6 084,14	5 087,09									
			3 721,59	3 516,90									
			TOTAL 2003	282 070,60	60 399,25	180 246,00	59 596,00						
			310 036,98	292 070,60									
			293 439,86	278 141,10	40 052,31	194 698,77	58 687,78						
			97 225,63	92 157,00	13 270,60	64 509,90	19 445,13						
			18 346,98	17 390,50	6 173,63	12 173,00	5 013,96						
			25 066,80	20 958,87	5 382,23	14 671,21							
3 245,70	2 713,80	3 245,70											
437 323,97	411 361,27	68 724,47	288 052,88	83 146,27									
18 385,20	13 700,00												
2004													
2004	Copro.	Etude commerciale cabinet ARSH marketing	453 709,17	425 061,27	68 124,47	288 052,88	83 146,27	6 110,20	6 850,00		3 425,00		
2005													
2005	Copro.	Espaces extérieurs publics Securisation abords piscine-MMO-Palnoire (attente AMRU) Aménagement pieds immeubles Foch/Narvik (attente AMRU)	451 211,00	437 166,87	145 426,46	306 016,81	9 767,73						
2005	Copro.	Parties communes Ravalement façades (bal. B, C, E parties privatives, cour/sivies)	26 681,78	22 309,18	11 073,59	15 608,19							
2005	Copro.	Honoraires maitrise d'œuvre Coordinateur Sécurité sous total	491 192,54	462 225,05	159 799,87	321 625,00	9 767,73						
2005	Copro.	Assurances dommages ouvrage art (tranches 2004/2005)	14 131,18	11 361,47	14 131,18								
2005	Copro.	Honoraires syndic (tranches 2004/2005)	10 553,10	8 484,70	10 553,10								
2005		Total parties communes 2005	515 876,82	482 087,22	184 484,09	321 625,00	9 767,73						
2005		Espaces extérieurs publics Aménagement entrées au parking Verdun et signalisation commerces (déprogrammés)	515 876,82	482 087,22	184 484,09	321 625,00	9 767,73						
2005		Parties communes Eclaircité toitures bâtiments	217 329,71	206 999,72	73 129,91	144 199,80							
2005		Réfection montée d'escalier Bal C alés=25	4 578,08	4 718,56	1 675,08	3 302,99							
2005		Remplacement portail commun garages	10 668,32	8 920,00	4 424,32	6 244,00							
2005		Honoraires maitrise d'œuvre	13 945,36	11 680,00	5 763,36	8 162,00							
2005		Coordinateur Sécurité	1 614,60	1 350,00	1 614,60								
2005		Assurances dommages ouvrage art Honoraires syndic											
2005		Espaces extérieurs publics Aménagement place Dunkerque (déprogrammés)	248 536,07	232 648,28	88 627,27								

PLAN FINANCEMENT PLURIANNUEL - PLAN DE SAUVEGARDE ST EXUPERY (suite)

Années	Maîtrise Ouvrage	Opérations	COUT TTC (€)	COUT HT (€)	Copropriété	ETAT ANAH	Conseil Régional	Ville Valence	ETAT FIV	Conseil Régional Police Ville	CDC
2007	Copro.	Parties communes									
	Copro.	Rénovation des galeries									
	Copro.	Espaces extérieurs privés				149430					
	Copro.	Rénovation des cours intérieurs									
	Copro.	Réfection des toitures et zones de stationnement				4160					
	Copro.	Honoraires maîtrise d'œuvre (2007)									
	Copro.	Coordinateur Sécurité (2007)									
		TOTAL 2007				161090					
		TOTAL OPERATIONS	1 528 159,04	1 431 861,37	399 635,09	949 832,68	152 500,00	9 831,79	6 850,00	-	3 425,00

